

2024 DILT 17 : Budget primitif 2025 du budget annexe des transports automobiles municipaux

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif 2025 du budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM) de la DILT, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui est construit dans le respect des orientations retenues par la municipalité : baisse du recours aux moyens automobiles, réduction des émissions en gaz à effet de serre et augmentation du recours à des modes de déplacements doux.

Ce projet de budget traduit en termes opérationnels les orientations fixées aux TAM, notamment :

- le renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans ;
- la poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques notamment) ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation notamment sur les postes de dépenses concernés par des hausses durables de prix (carburants, fluides, pièces détachées) ;
- la priorisation des prestations événementielles ;
- la maîtrise des dépenses de personnel tout en conservant des ressources humaines adaptées pour répondre aux besoins des directions de la Ville, assurer l'autonomie de moyens de la Ville en matière de transport et permettre le développement de services à destination de sa clientèle externe ;
- le développement des recettes d'exploitation et notamment des recettes externes.

Le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2025 vous est proposé :

- pour la section de fonctionnement, en équilibre à 39,2 M€, en augmentation de 0,4 % par rapport au budget primitif 2024 (39,0 M€) ;
- pour la section d'investissement, en équilibre à 12,3 M€, en augmentation de 3,8 % par rapport au BP 2024 (11,9 M€).

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif des TAM pour 2025 s'élève donc à 51,5 M€.

SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 39,2 M€, contre 39,0 M€ en 2024.

I – DEPENSES

Opérations réelles

1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Il vous est proposé d'inscrire 8,0 M€ pour 2025, en baisse de 1,3 M€ par rapport aux 9,3 M€ votés au budget primitif pour 2024 (-14,0 %) après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'un niveau d'inflation soutenu.

Ce chapitre 011 est constitué des lignes suivantes :

<u>Compte 60223</u>	Pièces détachées	1,6 M€
<u>Compte 60221</u>	Achat de carburants, lubrifiants	1,3 M€
<u>Compte 616</u>	Primes et indemnités d'assurance	1,0 M€
<u>Compte 615</u>	Entretien et réparations	0,9 M€
<u>Compte 6032</u>	Variation des stocks	0,8 M€
<u>Compte 606</u>	Matières premières non stockées	0,8 M€
<u>Compte 613</u>	Locations mobilières et immobilières	0,6 M€
<u>Compte 611</u>	Frais de gestion (manutentionnaires)	0,5 M€
<u>Compte 618</u>	Formations	0,1 M€
<u>Autres comptes</u>		0,4 M€

2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 21,0 M€, soit un montant en augmentation de 1,3 M€ (+6,4 %) par rapport à celui inscrit au budget primitif pour 2024, compte tenu notamment de l'effet des mesures d'attractivité mises en œuvre par la Ville de Paris en 2023 et 2024, ainsi que les revalorisations de l'IFSE et du Smic.

3°) Autres dépenses réelles

Le chapitre 67 est proposé à 0,3 M€.

4°) Dépenses imprévues

20 000 € sont proposés sur le chapitre 022.

Opérations d'ordre (chapitre 042)

9,9 M€ sont inscrits au chapitre 042, en cohérence avec les recettes inscrites à la section d'investissement. Les dotations aux amortissements s'établissent à 9,8 M€ et la valeur comptable des éléments d'actifs cédés représente 0,1 M€.

II – RECETTES

Opérations réelles

1°) Recettes d'exploitation (chapitre 70)

La prévision de recettes d'exploitation pour 2025 s'établit à 36,7 M€ (contre 36,6 M€ inscrits au BP 2024). Cette quasi-stabilité (+0,3 %) traduit la démarche de diversification des recettes et de réflexion tarifaire dans laquelle s'est engagée le ST-TAM, conduisant à maintenir une prévision de recettes comparable à celle de l'année 2024 qui incluait des prestations liées aux JOP.

La ventilation de ces recettes est la suivante :

<u>Compte 70600</u>	Prestations sur budget général de la Ville	30,4 M€
<u>Compte 70605</u>	Prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2,5 M€
<u>Compte 70602</u>	Prestations sur budget annexe de l'assainissement	1,3 M€
<u>Compte 708</u>	Produits d'activités annexes	1,2 M€
<u>Compte 7066</u>	Prestations pour le CASVP	0,7 M€
<u>Compte 70621</u>	Prestations autres collectivités	0,5 M€

2°) Produits exceptionnels (chapitre 77)

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 0,8 M€, principalement issus des produits de cession d'éléments d'actif.

3°) Atténuation de charges (chapitre 013)

La prévision des recettes issues des atténuations de charges s'élève à 0,9 M€, provenant de la variation des stocks.

Opérations d'ordre (chapitre 042)

En cohérence avec les dépenses inscrites à la section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 0,8 M€ sur le chapitre 042 (amortissement des subventions d'investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Autorisations de programme

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement :

03862	Acquisitions de véhicules	15,0 M€
03864	Travaux	4,9 M€
03865	Gros équipements	0,9 M€
03863	Mobilier	0,3 M€

Ces inscriptions visent à atteindre les objectifs de décarbonation du parc tels que définis dans le plan climat énergie territoire et le plan de déplacements des administrations parisiennes, à poursuivre le verdissement de la flotte et les travaux qui en découlent sur les équipements (mise en service de nouvelles bornes de recharge électrique, travaux de mise en conformité du garage de Saint Ouen, ICPE des stations d'avitaillement).

Le tableau récapitulant les autorisations de programme proposées pour 2025 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

Crédits de paiement

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 12,3 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport au montant inscrit au budget primitif pour 2024 (11,9 M€).

I – DEPENSES

Opérations réelles

1°) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les inscriptions s'élèvent à 0,3 M€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+0,1 M€) en vue de poursuivre les études de restructuration du garage de Saint Ouen.

2°) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 4,0 M€ (après 5,6 M€ en 2024), sont destinés aux achats de véhicules et d'outillages spécialisés pour les ateliers et les garages, ainsi qu'aux matériels informatiques.

Ce montant se répartit comme suit :

<u>Compte 218</u>	Autres immobilisations corporelles	3,6 M€
<u>Compte 2155</u>	Outillages industriels	0,3 M€
<u>Compte 2135</u>	Installations générales, agencements, aménagements	0,1 M€

3°) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23 pour un montant de 6,1 M€ (contre 4,7 M€ au BP 2024) sont conjoncturellement en augmentation en raison notamment des travaux de restructuration du garage de Saint Ouen.

Ces crédits de paiement correspondent également aux travaux d'amélioration de la ventilation et de mise aux normes GNV ou ICPE des équipements, à l'installation de bornes de recharges électriques, à l'amélioration de la sécurité et à la rénovation des sites, ainsi qu'aux achats de véhicules pour lesquels un aménagement ou un versement d'avance est nécessaire (paiements successifs).

Ainsi, les crédits inscrits aux chapitres 21 et 23 visent à permettre la poursuite du renouvellement de la flotte en vue de mettre en œuvre les orientations de la municipalité parisienne de décarbonation du parc, telles que définies dans le plan climat énergie territoire et le plan de déplacements des administrations parisiennes.

Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)

1,2 M€ sont inscrits en crédits d'ordre, dont 0,8 M€ au chapitre 040 sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915), et 0,4 M€ au chapitre 041 (opérations patrimoniales).

II – RECETTES

Opérations réelles

Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est attendu à hauteur de 1,3 M€ (compte 10222).

Par ailleurs, 0,8 M€ de subventions sont escomptés de la part de l'État et du fonds d'investissement métropolitain (FIM), compte tenu de la hausse de commandes et de réceptions de véhicules propres prévue par les TAM.

Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de la section d'investissement s'établissent à 9,9 M€ sur le chapitre 040, principalement constituée des dotations aux amortissements, et à 0,4 M€ au chapitre 041 (recettes équilibrées avec les dépenses inscrites sur ce même chapitre).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris